

du conseil municipal du 19 décembre 2018

Date de la convocation : 10/12/2018
Nombre de Conseillers en exercice : 8

Affichée le : 10/12/2018

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par l'administration conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Monsieur Jean-Luc FLAMBARD, Madame Chantal RIHAL, Madame Laurence TREVET FLAMMANT, Monsieur Nicolas DIETLIN, Monsieur Francis DUGAUQUIER, Monsieur Pascal LAGUERRE, Monsieur Milko PEREIRA

Etaient absents (excusés) :

Etait absent : Madame Suzanne MEZOU

Le conseil municipal désigne Madame Chantal RIHAL comme secrétaire de séance.
Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA SAUSSAYE POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE 2018/2019 (2018-2019)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention Participation aux charges de cantine.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention détaillant la participation aux frais de cantine des enfants de la Commune du Bec-Thomas dans la commune de la Saussaye et les modalités de paiement de cette participation.

Prix du repas :

- La Saussaye 3.19 €
- Hors communes 4.33 €

La prise en charge par la commune pour chaque repas s'élève donc à 1.14 €

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA SAUSSAYE POUR LA PARTICIPATION SCOLAIRE 2018/2019 (2018-2019)

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'accueil scolaire – Participation aux charges financière

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Signer la dite convention détaillant la participation aux frais de scolarité des enfants de la Commune du Bec-Thomas dans les établissements scolaires de la Saussaye et les modalités de paiement de cette participation. Les enfants concernés pour un coût total de 14506.44 € soit un coût par enfant de 853.32 €).

ACQUISITION BAC A SEL

(2018-018)

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il convient de mettre en place des bacs avec du sel de déneigement afin de faciliter l'accès des usagers de la route.

Deux possibilités sont présentées. Soit l'acquisition de 5 bacs à sel pour un coût d'environ 1300 € TTC, soit la fabrication en régie des bacs à sel pour un coût d'environ 350 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition de fournitures pour la confection en régie de bacs à sel pour un coût de 350 € TTC

ACQUISITION D'UN MIROIR DE VOIRIE

(2018-019)

Une réunion avec les riverains de la Rue du Quesnot et de la Rue de la Harengère a eu lieu le 27 novembre 2018, afin de proposer une solution pour sécuriser la zone.

L'ensemble des personnes présentes ont validés les propositions présentées à savoir la mise en place de panneaux ainsi que la pose d'un miroir.

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'acquisition d'un miroir de voir pour un coût de 410 € TTC.

INFORMATIONS DIVERSES

SIEGE : La prise en charge des enfouissements des lignes TELECOM ORANGE passe de 30% à 60%

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00